

**NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES
A PROPOS DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Chacun a déjà entendu parler de coopérative scolaire.

La coopérative scolaire de l'école primaire de Turenne a un statut associatif et est fédérée à l'O.C.C.E : Office Central de Coopération à l'Ecole à qui elle doit rendre annuellement compte de ses activités et finances.

Même si chaque enfant vous sollicite « pour la coop », il n'y a pas de coopérative attachée à une classe. Il existe au sein de l'école une coopérative centrale vers laquelle convergent tous les produits tels que : vos adhésions, les dons, tel ou tel pourcentage de remise sur les photos scolaires etc...

Vous l'aurez compris, la coopérative de l'école vit grâce à vous et nous est fort utile tout au long de l'année scolaire.

Elle ne se substitue en rien aux divers financements municipaux en matière d'école mais permet l'achat ou le subventionnement de matériels ou activités non obligatoires mais apparaissant éducativement ou pédagogiquement nécessaires tout au long de l'année scolaire.

A titre d'exemple, lors de l'année scolaire 2022 – 2023, les classes ont pu s'affilier à l'association USEP et bénéficier de prêt de matériel sportif et/ou de l'intervention d'animateurs sportifs.

Votre adhésion-participation à la coopérative scolaire n'est cependant en rien obligatoire.

Chacun peut verser une adhésion, ou ne pas la verser.

Le montant de l'adhésion annuelle est entièrement libre.

A titre de seule information, une moyenne de 12 € par enfant, 10 € par enfant si 2 enfants (soit 20 euros), 8 € par enfant si 3 enfants (soit 24 euros) est possible.

On peut donner plus, on peut donner moins : l'essentiel étant de participer.

**Ecole Primaire
19500 TURENNE**

**COOPERATIVE SCOLAIRE
2023 - 2024**

Je soussigné(e) M/Mme

parents ou tuteurs de(s) l'(les) enfant(s).....

verse la somme de € au profit de la coopérative scolaire de l'école pour 2023 – 2024 (merci de faire un chèque dans la mesure du possible, à l'ordre de la coopérative scolaire).

ne souhaite rien verser pour l'instant.

Date et signature :